

ZAE du Château d'eau : André Forcadel veut des réponses

Impartial 27/02/2014

Cane d'écologie & communication

Aurélié Hébert

« C'est dans un esprit constructif et non polémiste que je veux interpellier les candidats aux élections municipales sur le dossier de la réalisation de la zone d'activités du château d'eau, dont je m'occupe depuis 2010. »

À quelques semaines des élections municipales, le Romillois André Forcadel espère enfin obtenir des réponses quant à ce projet qui devrait s'ériger à quelques mètres de son jardin. « Un projet qui va manger des terres agricoles sans garantir que les entreprises viendront s'installer. »

88 SIGNATAIRES

Vivant avenue de la Gare à Romilly-sur-Andelle, il avait interpellé lors du précédent Conseil municipal le maire Jean-Luc Romet sur cette question sans avoir de réponse, l'élu lui ayant rétorqué, à juste titre que ce dossier était de la compétence de la Communauté de communes de l'Andelle, CdCA. « Quand le projet de construction de cette ZAE a



► La future zone d'activités du château d'eau devrait voir le jour à quelques mètres du jardin d'André Forcadel.

été évoqué, j'avais fait signer une pétition par quatre-vingt-huit personnes habitant ici. Sans succès. »

Depuis cette pétition, André Forcadel a tenté de se faire entendre en reprenant contact avec la CdCA en décembre dernier. « Personne n'a donné suite, je n'ai eu aucune réponse. »

Ainsi début janvier, il a adressé un courrier dans lequel il expose de nouveau ses griefs concernant ce projet « dans lequel les pétitionnaires n'ont même pas

été associés ». Une situation que le Romillois regrette soulignant « que c'est à se sentir méprisé par nos représentants élus ».

IMPACT ÉCOLOGIQUE

Dans ce courrier, André Forcadel interpelle le président de la CdCA, Philippe Géricis quant à l'impact écologique d'une telle zone d'activités. « On va bétonner des terrains agricoles. À terme, nous risquons des inon-

dations en cas de fortes pluies, nous, les riverains de l'avenue de la Gare, mais aussi ceux du lotissement de l'Épinette. Et on se prive définitivement de dépolluer la source présente sur le site alors que dans l'avenir l'eau sera un enjeu majeur. »

Autre aspect sur lequel André Forcadel s'interroge, concerne l'économie. « J'aimerais savoir s'il existe une étude démontrant la pertinence de la création d'emplois ou si ce sera plutôt du déplacement d'emplois. C'est l'activité qui crée de l'emploi pas le terrain. »

Pour André Forcadel, l'installation d'activité maraîchère pourrait permettre la création d'emplois en maintenant les terres agricoles tandis que la production pourrait approvisionner notamment le collège en filière courte. « Le Conseil général de l'Eure valorise ce type de projet. »

D'ici quelques jours, André Forcadel enverra un courrier aux trois candidats à la mairie de Romilly-sur-Andelle pour les interpellier sur le sujet, en espérant enfin avoir quelques réponses.

Monsieur FORCADEL André
136 avenue de la gare
27610 ROMILLY sur Andelle

Objet : création de la ZAE du château d'eau

Monsieur Robert Alain
Candidat élections municipales
454 rue de la Libération
27610 Romilly sur Andelle

Le 12 mars 2014

Monsieur ROBERT,

Les membres du conseil municipal de Romilly sur Andelle élus sont garants du bien-être de leurs administrés.

Le projet de ZAE du Château d'eau étant lancé, comme riverain de cette future zone, je m'adresse à vous qui êtes candidat aux élections municipales de mars 2014 pour vous demander d'être attentif au bon déroulement de ce projet, et en particulier aux dispositions qui seront prises tant que le plan environnemental que sur celui de la protection des riverains (bruit, éclairage, nuisances diverses...). Il est certain que cette zone fera « tâche » sur le paysage de la colline des deux amants.

Je vous rappelle d'une part que la chambre d'agriculture a donné un avis défavorable à ce projet et d'autre part qu'une pétition forte de 88 signatures de riverains opposés à cette création et favorable à la conservation de ces terres agricoles et à leur conversion en maraichage biologique a été déposée en mairie le 09/10/10. Vous n'êtes pas sans savoir que l'équivalent d'un département disparaît tous les 10 ans en terre agricole.

Je tiens particulièrement à attirer votre attention sur le fait qu'urbaniser des terres agricoles dans une vallée traversée par des cours d'eau et dans laquelle des nappes phréatiques affleurent le terrain naturel, risque de provoquer un jour ou l'autre des inondations.

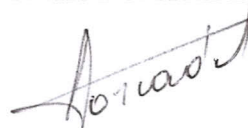
Il paraîtrait judicieux à mon sens que soit prévu après les élections et avec le nouveau conseil municipal une réunion impliquant les riverains sur les solutions envisagées pour leur protection quand aux nuisances générées par cette ZAE.

Connaissant votre investissement au service des citoyens et votre sens profond de l'expression démocratique, je sais pouvoir compter sur votre réponse à mes légitimes interrogations.

Quelle sera votre position sur ce dossier si vous êtes élu ?

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur ROBERT à l'expression de mes salutations distinguées.

André FORCADEL





**454, Route de la Libération
27610 ROMILLY sur ANDELLE**

e-Mail: Alain.ROBERT32@orange.fr

Site internet: <http://perso.orange.fr/alain.robert/>

Tél : 02.32.49.77.15.

Port : 06.08.99.90.13.

Romilly sur Andelle 15 mars 2014

Monsieur André Forcadel

136, rue de la Gare

27610 Romilly sur Andelle

Objet : Votre courrier du 12 mars / ZAE Château d'eau

Monsieur Forcadel,

Je donne suite à votre courrier et votre interpellation concernant le positionnement de notre liste concernant la ZAE du Château d'Eau, quartier de l'Epinette.

C'est très volontiers que je réponds à vos interrogations, et vous avez pu, dans les lignes de l'Impartial, cette semaine, lire que nous ne souhaitons pas qu'une ZAE soit installée à cet endroit.

Pour être totalement transparent, nos motivations respectives ne sont pas exactement identiques, mais se rejoignent.

De notre point de vue, l'installation de ZAE que l'on voit pousser partout en France, et beaucoup dans notre secteur (Zone d'Elbeuf, de la CASE, de Rouen, dans la CREA) est le plus souvent une mauvaise réponse à un objectif de création d'emplois que revendiquent tous les maires.

Nous sommes convaincus qu'il est préférable d'organiser un meilleur transport pour permettre pour se déplacer, se rendre aisément vers les lieux de travail et les bassins d'emplois.

Les ZAE sont destinées à accueillir de petites entreprises, dont personnes ne peut garantir de pérennité sur le site.

En 2014, la vie des sociétés et des entreprises a profondément changé, et une petite entreprise qui grossit cherchera un emplacement plus grand, ou un lieu plus proche des réseaux de transport. Le cas échéant, elle se fait racheter par un groupe qui la déménage....

Le souci est alors l'avenir des salariés qui se retrouvent dans une situation passive et donc de faiblesse.

Nous ne croyons pas que ces investissements apporteront beaucoup d'emplois, stables et pérennes, et il n'est pas sûr qu'ils seraient destinés aux Romillois. A cet égard, nous auditerons le succès des ZAE de Charleval et Bourg Beaudouin, notamment au regard des sommes investies.

Ensuite, nous vous rejoignons sur les conséquences de l'urbanisation des terres agricoles.

Vous constaterez dans nos divers tracts et propositions de programme que nous assumons d'être un village semi rural, et que nous entendons le demeurer. Nous sommes heureux d'avoir un environnement exceptionnel, et nous voulons le préserver : le monde agricole est à sa place à Romilly sur Andelle.

Vous savez sans doute que notre liste soutient les associations qui s'opposent au projet de contournement de Pont Saint Pierre par la RD19 : nos motivations rejoignent parfaitement les vôtres : au-delà du caractère pharaonique de ce projet qui ne revendique que des objectifs médiocres en terme de contournement de flux, au-delà de l'impertinence technique et économique, nous nous sommes opposés à ce projet pour des raisons environnementales et de maintenir un cadre de vie que nous aimons.

Si je deviens maire de Romilly, je me suis engagé à être garant d'une méthodologie imposant une consultation large avant toute mise en œuvre de projet, je me suis engagé à être garant du respect des engagements : budgétaire, environnemental et de cohésion sociale.

La Communauté de Communes est propriétaire du foncier, et la mairie a procédé au déclassement du terrain. Juridiquement, il est difficile d'empêcher la délivrance du permis d'aménager que déposera le propriétaire. Pour être parfaitement clair : nous ne voulons pas de ce projet et de cette ZAE et la Communauté de Communes, propriétaire, a aujourd'hui les droits pour lancer ses démarches. Nous ne pourrions tenter de nous y opposer que par un poids politique.

Et ce poids politique doit passer par une victoire assez large, puisque les deux listes que nous affrontons sont menées par les maires qui sont favorables au projet. Si ce poids politique est assez important, nous pèserons auprès de la Communauté de Communes, nous l'inviterons à sursoir, et lui suggérerons de terminer la commercialisation des autres ZAE, de nous aider à financer des transports en commun.

Et nous saisissons les instances agricoles de nouveau : des demandes de terres agricoles sont très nombreuses, nous mobiliserons leur soutien et leur action...

Nous souhaitons que la nouvelle répartition des postes à la Communauté de Communes de l'Andelle sera complètement modifiée, et l'arrivée de nouvelles communes, de nouvelles listes et de nouveaux élus pourront changer la politique communautaire.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un soutien assez fort, d'une victoire assez large, car si nous sommes dans l'opposition, bien qu'actifs, nous ne pourrions pas empêcher le projet de la ZAE.

En Espérant avoir satisfait à votre attente, et vous avoir informé de l'idée que nous nous faisons, mes colistiers et moi sur ce sujet. Veuillez agréer Monsieur Focardel, à l'assurance de mes sincères sentiments.



Alain ROBERT
Candidat conduisant la liste
« Agir pour Romilly sur Andelle »
Aux élections municipales de
Romilly sur Andelle